

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2310

25 novembre 2009

SOMMAIRE

Altor I S. à r.l.	110859	LITTLEWOOD Rent G.m.b.H.	110858
Andimahia S.A.	110853	Lux Direct PDI S.à r.l.	110876
Aqua European Technologists S.A.	110854	Lux-Garantie	110839
Augur Financial Holding I S.A.	110834	Mannekino International S.A.	110843
Batiau S.à r.l.	110839	Merak S.A.	110836
Canberra S.A.	110871	Milk and More S.à r.l.	110874
Capital Investors S.A., SPF	110876	Modetreff G.m.b.H.	110869
Capital Investors S.A., SPF	110880	Montelima S.A.	110858
CDS Promotions S.A.	110872	Nebraska S.A.	110880
Cornelia S.à r.l.	110844	Platinum Funds	110854
EC Investments S.à r.l.	110872	Prisma Integral Luxembourg S.A.	110843
Emporio Holding Luxembourg S. à r.l. ..	110853	Schaus S.A.	110874
Europarfin S.A.	110834	Skalar International Luxembourg Holding S.à.r.l.	110853
Europarfin S.A.	110835	SOMALRE, Société de Réassurance Tar- kett	110847
Europarfin S.A.	110834	Stericycle Europe S.à r.l.	110843
Europa Ruby S.à r.l.	110843	Svea Holding S. à r.l.	110862
Eviag S.à r.l.	110834	Telettra International	110858
Fidinam Services et Participations S.A. ..	110847	Temeko Holding S.A.	110862
Financière des Trois Rois S.A.	110847	Terra Mundus Solar S.à r.l.	110869
Gestaut S.A.	110847	TONDELINOX Production de pièces inox, unipersonnelle LDA, succursale de Lu- xembourg	110869
Guinea Gulf Shipping Company S.A.	110853	Traditio Investment S.A.	110839
Heart Invest S.A.	110857	TW (Iceland) Luxembourg Branch	110879
Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l.	110863	U.A.I. (Luxembourg) III S.à r.l.	110839
Immobiliare Fidenza 3 S.A.	110847	U.A.I. (Luxembourg) II S.à r.l.	110854
Interactive Asset Management S.A.	110858	U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l.	110859
Internationale Handelsunion AG	110876	Veolia Water Luxembourg	110863
ISO-Europe S.A.	110867	Vieira & Nunes Associés S. à r.l.	110867
Jorissa S.A.	110846	Xilco Holding S.à r.l.	110863
Kalan Capital S.à.r.l.	110848		
Karmutsen S.A.	110844		
KSR Luxembourg S.A.	110880		
La Maison de Maby S.à r.l.	110869		
LE RESTO S.à.r.l. unipersonnelle	110872		

Eviag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 138.843.

Rectificatif du document déposé au Registre de commerce et des sociétés le 24 septembre 2009 sous la référence L090148090.05

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009142452/14.

(090172311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Europarfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 59.879.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142456/10.

(090172354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Europarfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 59.879.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142458/10.

(090172352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Augur Financial Holding I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 132.774.

Im Jahre zweitausendundneun, am fünfzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die Ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die "Generalversammlung") der Augur Financial Holding I S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, vorbenannt, am 3. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2651 vom 20.11.2007, und mit Gesellschaftssitz in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 132.774 statt.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Lothar Rafalski, Direktor, beruflich ansässig in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

welcher Herrn Manfred Dietrich, Abteilungsleiter, beruflich ansässig in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zum Sekretär bestellt.

Die Generalversammlung bestellt Frau Diane Wolf, Privatangestellte, beruflich ansässig in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zur Stimmzählerin.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Anteilsverzeichnis der Aktionäre beigefügt. Dieses Verzeichnis wurde vom Alleinaktionär bzw. dessen Vertreter, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Die von dem Alleinaktionär ausgestellte Vollmacht wird ebenfalls dieser Urkunde "ne varietur" paraphiert beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Da sämtliche dreihundertzehn (310) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Änderung des Artikels 16 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 16:

Art. 16. Die Ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um 12.00 Uhr am zweiten Mittwoch des Monats März eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Tag fällt, der in Luxemburg nicht Bankarbeitstag ist, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt.

Neuer Artikel 16:

Art. 16. Die Ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um 11.00 Uhr am zweiten Mittwoch des Monats Juni eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Tag fällt, der in Luxemburg nicht Bankarbeitstag ist, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung folgenden Beschluss:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Tag, an welchem die Ordentliche Generalversammlung der Gesellschaft stattfindet, auf den zweiten Mittwoch des Monats Juni eines jeden Jahres um 11.00 Uhr festzulegen, und dementsprechend Artikel 16 der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Die Ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um 11.00 Uhr am zweiten Mittwoch des Monats Juni eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Tag fällt, der in Luxemburg nicht Bankarbeitstag ist, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt."

Die übrigen Artikel der Gesellschaftssatzung bleiben unberührt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorgesehenen an die Komparenten, welche dem unterzeichneten Notar durch Familiennamen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: L. RAFALSKI, M. DIETRICH, D. WOLF und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44090. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 27. Oktober 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009142939/61.

(090172852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Europarfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 59.879.

Le bilan au 30 novembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142459/10.

(090172351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Merak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 149.091.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-trois octobre.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1.- La société FINACAP HOLDING S.A., dont le siège social est à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte;

2.- Monsieur Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de MERAK S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement. La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (€ 270.000,-), représenté par DEUX CENT SOIXANTE-DIX (270) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à DEUX MILLIONS SEPT CENT MILLE EUROS (€ 2.700.000,-) représenté par DEUX MILLE SEPT CENTS (2.700) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il

sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire. Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs, la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2010.

- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier vendredi du mois de juin en 2011.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société FINACAP HOLDING S.A., préqualifiée, DEUX CENT SOIXANTE-NEUF ACTIONS	269
2) Monsieur Norbert SCHMITZ, préqualifié, UNE ACTION	1
TOTAL: DEUX CENT SOIXANTE-DIX ACTIONS	270

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (€ 270.000,-), se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE HUIT CENTS EUROS (€1.800,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

b) La société anonyme "FMS SERVICES S.A." ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, (RCS Luxembourg section B numéro 101.240) est nommé représentant permanent Monsieur Dominique MOINIL, employé privé, né à Namur (Belgique), le 28 décembre 1959, avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

c) La société anonyme "SGA SERVICES S.A." ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, (RCS Luxembourg section B numéro 76.118) est nommé représentant permanent Madame Sophie CHAMPENOIS, employée privée, née à Uccle (Belgique), le 4 septembre 1971, avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Eric HERREMANS, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a tout signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13141. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 4 novembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009143020/166.

(090173317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Lux-Garantie, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 55.646.

Cooptation d'un administrateur

Le Conseil d'Administration du 23 octobre 2009 a décidé de coopter Monsieur Charles WAGENER (adresse professionnelle: 130, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg) en tant que nouvel administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2009, en raison de la démission de Monsieur Nicolas ROLLINGER survenue le 4 août 2009.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Certifié conforme et sincère

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009142511/16.

(090172288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Batiau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2531 Luxembourg, 36, rue Seimetz.

R.C.S. Luxembourg B 135.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009142607/11.

(090172245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Traditio Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 109.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142608/10.

(090172240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

U.A.I. (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.050,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.944.

In the year two thousand and nine, on the seventh day of September.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole partner of U.A.I. (Luxembourg) III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital

of USD 20,050.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.944 (the Company). The Company has been incorporated on 23 December 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 528 on 2 June 2005.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the first time pursuant to a deed dated 26 January 2005 of the undersigned notary, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 627 on 29 June 2005.

The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed dated 14 July 2005 of the undersigned notary, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 36 on 6 January 2006.

THERE APPEARED:

U.A.I. (Luxembourg) II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,050.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.894 (the Sole Partner),

Here represented by Anne Singer, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 2 September 2009.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Partner, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. acknowledgement and acceptance of the resignation of Mr Richard Black in its capacity as manager of the Company effective as of 30 June 2009;

2. granting of discharge (*quitus*) to the above resigning manager for the performance of his duties from the date of his appointment until the date of his resignation;

3. insertion of a new article 18 in the Articles;

4. miscellaneous.

III. that the Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to acknowledge and accept the resignation of Mr Richard Black in his capacity as manager of the Company effective as of 30 June 2009.

Second resolution

The Sole Partner resolves to grant discharge (*quitus*) to the above resigning manager for the performance of his duties from the date of his appointment until the date of his resignation.

Third resolution

The Sole Partner resolves to insert a new article 18 in the Articles which shall be read as follows:

" Art. 18. General meetings of subsidiaries.

18.1. Notwithstanding any other provision of these Articles to the contrary, if the Company is required or entitled to vote at a general meeting of any direct subsidiary of the Company that is organized under the laws of a jurisdiction outside the United States of America, the Managers shall refer the subject matter of the vote to the partners of the Company at a general meeting and seek authority from the partners for the Company's corporate representative or proxy to vote in favour of the resolution proposed by the subsidiary, unless the subsidiary is or has elected to be disregarded from its owner for United States federal income tax purposes and does not own, directly or indirectly, any subsidiary organized under the laws of a jurisdiction outside the United States of America that is treated as a corporation for United States federal income tax purposes (each such non-United States subsidiary that is not disregarded, or that is disregarded but owns, directly or indirectly, a non-United States subsidiary that is treated as a corporation for such purposes, hereinafter referred to as a "Non-U.S. Regarded Subsidiary"). The Managers shall cause the Company's corporate representative or proxy to vote the Company's shares in the Non-U.S. Regarded Subsidiary pro rata to the votes received at the general meeting of the Company, with votes for or against the directing resolution being taken, respectively, as an instruction for the Company's corporate representative or proxy to vote the appropriate proportion of its shares for and the appropriate proportion of its shares against the resolution proposed by the Non-U.S. Regarded Subsidiary, provided, however, that the foregoing shall not apply to any subject matter regarding a U.S. indirect subsidiary of the Company that is required to be voted on by a Non-U.S. Regarded Subsidiary of the Company as the shareholder of such U.S. subsidiary, and shall apply to a vote of the Company as shareholder of a disregarded subsidiary that directly or indirectly owns non-United

States subsidiaries treated as corporations for United States federal income tax purposes only if the subject matter of such vote pertains to such non-United States subsidiaries treated corporations.

Art. 18.2. Notwithstanding article 18.1, the Managers in their sole and absolute discretion shall require that the by-laws or articles of association, or similar organizational documents, of each Non-U.S. Regarded Subsidiary, whether currently in existence or organised following the date hereof, shall contain provisions substantially similar to articles 18.1 and 18.2. The Company shall enter into agreements with each such Non-U.S. Regarded Subsidiary, as reasonably necessary, to effectuate or implement this article 18.2."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 800.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le septième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de U.A.I. (Luxembourg) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de USD 20.050,- immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.944 (la Société). La Société a été constituée le 23 décembre 2004 suivant un acte du notaire soussigné, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 528 du 2 juin 2005.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été amendés pour la première fois suivant un acte daté du 26 janvier 2005 par devant le notaire soussigné, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, Numéro 627 du 29 juin 2005.

Les Statuts ont été amendés pour la dernière fois suivant un acte daté du 14 juillet 2005 par devant le notaire soussigné, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 36 du 6 janvier 2006.

A COMPARU:

U.A.I. (Luxembourg) II S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de USD 20.050,-, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.894 (l'Associé Unique),

représentée par Anne Singer, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 septembre 2009.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. reconnaissance et acceptation de la démission de M. Richard Black en tant que gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009;

2. octroi d'une décharge de responsabilité (quitus) au gérant démissionnaire ci-dessus pour l'accomplissement de ses devoirs à partir de la date de sa nomination et ce jusqu'à la date de sa démission;

3. insertion d'un nouvel article 18 dans les Statuts;

4. divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

110842

Première résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître et d'accepter la démission de M. Richard Black en tant que gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder une décharge de responsabilité (quitus) au gérant démissionnaire ci-dessus pour l'accomplissement de ses devoirs à partir de la date de sa nomination et ce jusqu'à la date de sa démission.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 18 dans les Statuts dont la teneur est la suivante:

" Art. 18. Assemblées générales des filiales.

18.1. Nonobstant toute autre clause contraire prévue par ces Statuts, si la Société est sollicitée ou autorisée à voter à une assemblée générale d'une de ses filiales directes, organisée selon les lois d'une juridiction située en dehors des Etats-Unis d'Amérique, les Gérants devront soumettre le sujet du vote aux associés de la Société lors d'une assemblée générale et demander l'autorisation des associés pour représenter la Société ou une procuration pour voter en faveur d'une résolution proposée par la filiale, à moins que la filiale n'ait pas été prise en compte, ou a choisi de ne pas être prise en compte par son propriétaire pour la détermination de l'impôt sur le revenu des Etats-Unis fédéraux et ne détient pas, directement ou indirectement une filiale organisée selon les lois d'une juridiction située en dehors des Etats-Unis et considérée comme une personne morale pour la détermination de l'impôt sur le revenu des Etats-Unis fédéraux (chaque filiale non américaine dont il est tenu compte ou dont il n'est pas tenu compte ou mais qui possède, directement ou indirectement, une filiale organisée selon les lois d'une juridiction située en dehors des Etats-Unis, cette dernière étant considérée comme personne morale pour la détermination de l'impôt sur le revenu des Etats-Unis fédéraux, est ci-après désignée comme "Filiale Non Américaine Considérée"). Les Gérants doivent faire en sorte que les représentants de la Société ou le mandataire utilise les parts de la Société dans la Filiale Non Américaine Considérée proportionnellement aux votes reçus à l'assemblée générale de la Société, les dits votes étant pris pour ou contre les décisions ordonnées, dépendant de l'instruction donnée aux représentants de la société ou au mandataire, soit de voter pour la décision ordonnée dans la juste proportion de ses parts, soit de voter contre la résolution proposée par la Filiale Non Américaine Considérée dans la juste proportion de ses parts, à condition cependant, que ce qui précède ne s'applique pas à un sujet concernant une filiale américaine indirecte de la Société, un tel sujet exigeant d'être voté par une Filiale Non Américaine Considérée en tant qu'associé d'une telle filiale américaine, laquelle possède directement ou indirectement des filiales non américaines considérées comme personnes morales pour la détermination de l'impôt sur le revenu des Etats-Unis fédéraux, seulement si le sujet d'un tel vote concerne ces dernières filiales."

Art. 18.2. Nonobstant l'article 18.1, à leur discrétion seule et absolue, les Gérants peuvent exiger que les statuts, ou tout autre document organisationnel similaire, de chaque Filiale Non Américaine Considérée, actuellement existante ou constituée après la date de cet acte, contiennent des clauses substantiellement similaires aux articles 18.1 et 18.2. La Société doit contracter avec chaque Filiale Non Américaine Considérée, dans la mesure du raisonnable et du nécessaire, pour réaliser ou mettre en œuvre cet article 18.2. "

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 800,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de ce même mandataire, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. SINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37131. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009142961/169.

(090172940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Europa Ruby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 128.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142609/10.

(090172235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Stericycle Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 135.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Stericycle Europe S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009142610/12.

(090172231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Mannekino International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 141.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009142624/9.

(090172485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Prisma Integral Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 103.475.

L'an deux mil neuf, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PRISMA INTEGRAL LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103.475, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 8 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1267 du 10 décembre 2004, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2562 du 10 novembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Joeri STEEMAN, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frederik ROB, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Philippe DUCATÉ, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider vala-

blement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Dissolution anticipée de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

- PARFININDUS S.à r.l., société ayant son siège social à Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 56.469.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. STEEMAN, F. ROB, P. DUCATÉ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45451. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009142972/62.

(090172888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Karmutsen S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 142.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009142625/9.

(090172483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Cornelia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.100.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HEADWATER PARTNERS, L.P., having its registered office in 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, USA,

here represented by Maria Viceconte, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of "Cornelia S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated by virtue of a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, dated January 30, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 866 of May 3, 2006. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on February 7, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 75 of January 30, 2007.

- That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 537,500.- (five hundred and thirty-seven thousand five hundred euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO) to EUR 550,000.- (five hundred and fifty thousand euro) by way of the issue of 4,300 (four thousand three hundred) new shares of the Company with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole partner, HEADWATER PARTNERS, L.P., prenamed, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe to four thousand three hundred (4,300) new shares and to pay up them in cash so that the amount of EUR 537,500.- (five hundred and thirty-seven thousand five hundred euro) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The capital is set at EUR 550,000.- (five hundred and fifty thousand euro) divided into 4,400 (four thousand four hundred) share quotas of EUR 125.- EUR (one hundred and twenty-five Euro) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,900.- (one thousand nine hundred euro).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HEADWATER PARTNERS, L.P., ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, USA,

ici représentée par Maria Viceconte, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société "Cornelia S.à r.l.", ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, reçu en date du 30 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 866 du 3 mai 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 7 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 75 du 30 janvier 2007.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 537.500,- (cinq cent trente-sept mille cinq cents euros) pour porter son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 550.000,- (cinq cent cinquante mille euros) par l'émission de quatre mille trois cents (4.300) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Ensuite, l'associé unique, HEADWATER PARTNERS, L.P., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les quatre mille trois cents (4.300) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en espèces de sorte que la somme de EUR 537.500,- (cinq cent trente-sept mille cinq cents euros) se trouve à la disposition de la société, preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à la somme de EUR 550.000,- (cinq cent cinquante mille euros) représenté par 4.400 (quatre mille quatre cents) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.900,- (mille neuf cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. VICECONTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44294. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009142958/99.

(090173037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Jorissa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 45.704.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009142626/9.

(090172482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Immobiliare Fidenza 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009142627/9.

(090172481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Gestaut S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009142628/9.

(090172479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Financière des Trois Rois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 39.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009142629/9.

(090172587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

SOMALRE, Société de Réassurance Tarkett, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 27.313.

L'Assemblée Générale Ordinaire a, en date du 7 avril 2008:

- ratifié la cooptation de Monsieur Fabrice BARTHELEMY, né le 27 mars 1968 à Neuilly Sur Seine, Directeur Financier, domicilié sis 22, rue Magenta, F-78000 Versailles, en remplacement de Monsieur Michel COGNET démissionnaire de son mandat d'administrateur.

Monsieur Fabrice BARTHELEMY est nommé pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

- renouvelé le mandat des Administrateurs, à savoir Madame Stéphanie COUTURE, Monsieur Fabrice BARTHELEMY, Messieurs Roland GOSSENS, Patrick LOMMEL, Christian THEODOSE pour une durée de un an venant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2009 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2009142835/18.

(090172431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Fidnam Services et Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 43.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009142630/9.

(090172477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Kalan Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.833.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of October.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Thomas Reilley, born on 9 March 1972, in Alexandria, Virginia (the United States), residing professionally at 19 Knightsbridge Court, 12, Sloane Street, London SW1X 9LQ United Kingdom ("Thomas Reilley"),

here represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 7 September 2009;

2. Amaravati Limited, a company duly incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 284 Makarios Ave., Fortuna Court Block B, Limassol, Cyprus, with registered number HE 243238 ("Amaravati"),

here represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 7 September 2009;

3. Evaluesco SGPS S.A., a sociedade anonima under the law of Portugal, with registered office at Rua Da Corticeira 34, Aveiro Concelho, Santa Maria de Feira Freguesia, Mozelos 4535 186, Portugal, and registered with the Conservatoria do Registo Comercial of Portugal under number 504220160 ("Evaluesco"),

here represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 7 September 2009;

4. Luca Leone, born on 10 December 1981 in Rome (Italy), of Italian nationality, residing at 7 Relton Mews, London SW7 1ET ("Luca Leone"),

here represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 7 September 2009;

5. Brinco Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 06580623 and having its registered office at Excite Limited, 12 Fratton Road, Portsmouth, Hampshire, PO1 5BX ("Brinco"),

here represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 7 September 2009;

6. Fonro Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 06580692 and having its registered office at Excite Limited, 12 Fratton Road, Portsmouth, Hampshire, PO1 5BX ("Fonro"),

here represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 7 September 2009;

Thomas Reilley, Amaravati, Evaluesco, Luca Leone, Brinco and Fonro, taken all together as a whole, being hereinafter referred to as the "Initial Shareholders";

There appeared as well:

7. Sovrano Capital BV, a private limited liability company duly incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Johannes Vermeerplein, 11, 1071DV Amsterdam, and registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce in Amsterdam under the number 33144936 ("Sovrano"),

here represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given London, on 7 September 2009;

8. Jergons Corp., a company duly incorporated under the laws of Panama, recorded at Card 615989 Document 1345270 of the Mercantile Section of the Public Registry Office on May 15th, 2008, ("Jergons"),

here represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 7 September 2009;

9. Stuart Wung Yinn Hee, born on 26 May 1975, in Hawai (USA), residing at Flat 2, 272 Elgin Avenue, London W9 1JR ("Stuart Wung Yinn Hee"),

here represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 7 September 2009;

Thomas Reilley, Amaravati, Sovrano, Jergons, Brinco, Fonro and Stuart Wung Yinn Hee, taken all together as a whole, being hereinafter referred to as the "New Shareholders".

The said proxies, initialed "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing Initial Shareholders are all the shareholders of KALAN CAPITAL S.à r.l., a company incorporated as a société à responsabilité limitée and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 138833 and having its registered office at 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated pursuant to the deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 16 May, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 17 June 2008 under number 1495 (hereinafter the "Company").

The appearing Initial Shareholders representing the entire share capital of the Company reviewed points 1 to 6 of the following agenda, and the appearing New Shareholders representing the entire share capital of the Company post resolution 6 below then reviewed point 7 of the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of the process of appointment of the members of the board of managers and subsequent amendment of article 16 of the articles of association of the Company;
2. Creation of a new class of shares, being the class H shares, with a par value of one thousandth euro (EUR 0,001) and with the same rights as those attached to the other classes of Shares of the Company;
3. Conversion of forty thousand six hundred and twenty five (40,625) A shares held by Thomas Reilley into forty thousand six hundred and twenty five (40,625) G shares and of fifteen thousand six hundred and twenty five (15,625) A shares held by Thomas Reilley into fifteen thousand six hundred and twenty five (15,625) H shares;
4. Conversion of forty thousand six hundred and twenty five (40,625) B shares held by Amaravati into forty thousand six hundred and twenty five (40,625) G shares and of fifteen thousand six hundred and twenty five (15,625) B shares held by Amaravati into fifteen thousand six hundred and twenty five (15,625) H shares;
5. Subsequent amendment of articles 5.1 and 6.1 of the articles of association of the Company;
6. Consent to the entry of Sovrano Capital BV, Jergons Corp. and Stuart Wung Yinn Hee as new shareholders and CPECs holders of the Company;
7. Consent to the potential execution of a pledge agreement granted by Sovrano Capital BV over its one million two hundred fifty thousand (1,250,000) C shares of the Company.

After having reviewed the items 1 to 6 of the agenda, the appearing Initial Shareholders, representing the whole corporate capital of the Company when taking the following resolutions, requested the notary to act the following:

First resolution

The Initial Shareholders resolve to amend the process of election of managers. Subsequently, the Initial Shareholders resolve to amend article 16 of the articles of association of the Company which will henceforth have the following wording:

" **Art. 16. 1.** Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms."

Second resolution

The Initial Shareholders resolve to create one additional class of shares, being the class "H Shares", with a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) and with the same rights as those attached to the other classes of Shares of the Company.

Third resolution

The Initial Shareholders resolve to convert forty thousand six hundred and twenty five (40,625) A Shares held by Thomas Reilley into forty thousand six hundred and twenty five (40,625) G Shares, and to convert fifteen thousand six hundred and twenty five (15,625) A Shares held by Thomas Reilley into fifteen thousand six hundred and twenty five (15,625) H Shares.

Fourth resolution

The Initial Shareholders resolve to convert forty thousand six hundred and twenty five (40,625) B Shares held by Amaravati into forty thousand six hundred and twenty five (40,625) G Shares, and to convert fifteen thousand six hundred and twenty five (15,625) B Shares held by Amaravati into fifteen thousand six hundred and twenty five (15,625) H Shares.

Fifth resolution

The Initial Shareholders consequently resolve to approve the amendment of the articles 5.1 and 6.1 of the articles of association of the Company, to be read as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five million three hundred and ninety thousand six hundred and fifty five (5,390,625) Class A Shares, five million three hundred and ninety thousand six hundred and fifty five (5,390,625) Class B Shares, one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Class C Shares, one hundred and eighty seven thousand five hundred (187,500) Class E Shares, one hundred and twenty five thousand (125,000) Class F Shares, one hundred and twenty five thousand (125,000) Class G Shares and thirty one thousand two hundred fifty (31,250) Class H Shares, with a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each."

" 6.1. The Company's share capital is divided into seven (7) classes of shares which shall have the same economic rights: Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares, each of them having the same par value of one thousandth euro (EUR 0.001)."

Sixth resolution

The Initial Shareholders resolve to consent to the entry, by way of transfer of shares, of Sovrano, Jergons and Stuart Wung Yinn Hee as new shareholders and CPECs holders of the Company.

Consequently, after having reviewed item 7 of the agenda, the appearing New Shareholders, now representing the whole corporate share capital of the Company, requested the notary to act the following resolution:

Seventh resolution

The New Shareholders resolve to consent to the potential execution, to the benefit of non yet identified persons, of a pledge agreement granted by Sovrano over all of its C shares in the Company.

Whereas the deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing persons and in case of conflict between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Thomas Reilley, né le 9 mars 1972 à Alexandria, Virginia (États-Unis), demeurant 19 Knightsbridge Court, 12 Sloane Street, London SW1X 9LQ, Royaume-Uni ("Thomas Reilley"),

ici représenté par Simone Baier, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres en date du 7 septembre 2009;

2. Amaravati Limited, une société de droit chypriote, ayant son siège social 284 Makarios Ave., Fortuna Court Block B, Limassol, Chypre, enregistrée sous le numéro HE 243238 ("Amaravati"),

ici représentée par Simone Baier, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres en date du 7 septembre 2009;

3. Evaluesco SGPS S.A., une société de droit portugais, ayant son siège social Rua Da Corticeira 34, Aveiro Concelho, Santa Maria de Feira Freguesia, Mozelos 4535 186, Portugal, et enregistrée au Conservatoria do Registo Comercial du Portugal sous le numéro 504220160 ("Evaluesco"),

ici représentée par Simone Baier, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres en date du 7 septembre 2009;

4. Luca Leone, né le 10 décembre 1981 à Rome (Italie), de nationalité italienne, demeurant 7 Relton Mews, London SW7 1ET ("Luca Leone"),

ici représenté par Simone Baier, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres en date du 7 septembre 2009;

5. Brinco Limited, une société de droit anglais, enregistrée au Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 06580623 et ayant son siège social Excite Limited, 12 Fratton Road, Portsmouth, Hampshire, PO1 5BX ("Brinco"),

ici représentée par Simone Baier, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres en date du 7 septembre 2009;

6. Fonro Limited, une société de droit anglais, enregistrée au Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 06580692 et ayant son siège social Excite Limited, 12 Fratton Road, Portsmouth, Hampshire, PO1 5BX ("Fonro"),

ici représentée par Simone Baier, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres en date du 7 septembre 2009;

Thomas Reilley, Amaravati, Evaluesco, Luca Leone, Brinco et Fonro, considérés tous ensemble, sont ici désignés sous les termes "Associés Initiaux";

Ont également comparu:

7. Sovrano Capital BV, une société de droit néerlandais, ayant son siège social Johannes Vermeerplein 11, 1071DV Amsterdam, et enregistrée au registre du commerce de la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 33144936 ("Sovrano"),

ici représentée par Simone Baier, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres en date du 7 septembre 2009;

8. Jergons Corp., une société régie par le droit du Panama, enregistrée sous Card 615989 Document 1345270 du Mercantile Section of the Public Registry Office du 15 mai 2008 ("Jergons"),

ici représentée par Simone Baier, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres en date du 7 septembre 2009;

9. Stuart Wung Yinn Hee, né le 26 mai 1975, à Hawaï (Etats-Unis), demeurant Flat 2, 272 Elgin Avenue, London W9 1JR ("Stuart Wung Yinn Hee"),

ici représenté par Simone Baier, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée Londres en date du 7 septembre 2009;

Thomas Reilley, Amaravati, Sovrano, Jergons, Brinco, Fonro et Stuart Wung Yinn Hee, considérés tous ensemble, sont ici désignés sous les termes "Nouveaux Associés".

Les procurations signées "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés Initiaux comparant sont tous les associés de KALAN CAPITAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.833, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5 allée Scheffer, constituée selon acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 Mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 17 juin 2008 sous le numéro 1495 (ci-après, la "Société").

Les Associés Initiaux comparant représentant l'entière du capital social de la Société ont revu les points 1 à 6 de l'ordre du jour suivant, et les Nouveaux Associés comparant, représentant l'entière du capital social de la Société suite au point 6 à l'ordre du jour ci-dessous, ont ensuite revu le point 7 de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Amendement de la procédure de nomination des membres du conseil de gérance et amendement subséquent de l'article 16 des articles de la Société;

2. Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales, les parts de catégorie H, ayant une valeur nominale d'un millièm d'euro (EUR 0,001) et les mêmes droits que ceux attachés aux autres catégories de parts sociales de la Société;

3. Conversion de quarante mille six cent vingt-cinq (40.625) parts de catégorie A détenues par Thomas Reilley en quarante mille six cent vingt-cinq (40.625) parts de catégorie G et de quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts de catégorie A détenues par Thomas Reilley en quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts de catégorie H;

4. Conversion de quarante mille six cent vingt-cinq (40.625) parts de catégorie B détenues par Amaravati en quarante mille six cent vingt-cinq (40.625) parts de catégorie G et de quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts de catégorie B détenues par Amaravati en quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts de catégorie H;

5. Amendement consécutif des articles 5.1 et 6.1 des statuts de la Société;

6. Agrément à l'entrée de Sovrano, Jergons et Stuart Wung Yinn Hee comme nouveaux associés et détenteurs de CPECs de la Société;

7. Approbation de l'éventuelle conclusion d'un contrat de gage accordé par Sovrano sur ses un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts de catégorie C de la Société.

Après avoir passé en revue les points 1 à 6 à l'ordre du jour, les Associés Initiaux, représentant la totalité du capital social de la Société au moment où ils prennent les résolutions suivantes, ont requis le notaire d'instrumenter ce qui suit:

Première résolution

Les Associés Initiaux décident d'amender la procédure de nomination des gérants par l'assemblée générale des associés. En conséquence, les Associés Initiaux décident d'amender l'article 16 des statuts de la Société comme suit:

" **16.1** Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. UN gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives."

110852

Deuxième résolution

Les Associés Initiaux décident de créer une nouvelle catégorie de parts sociales, les parts de catégorie H, ayant une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) et les mêmes droits que ceux attachés aux autres catégories de parts sociales de la Société.

Troisième résolution

Les Associés Initiaux décident de convertir quarante mille six cent vingt-cinq (40.625) parts de catégorie A détenues par Thomas Reilley en quarante mille six cent vingt-cinq (40.625) parts de catégorie G, et de convertir quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts de catégorie A détenues par Thomas Reilley en quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts de catégorie H.

Quatrième résolution

Les Associés Initiaux décident de convertir quarante mille six cent vingt-cinq (40.625) parts de catégorie B détenues par Amaravati en quarante mille six cent vingt-cinq (40.625) parts de catégorie G, et de convertir quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts de catégorie B détenues par Amaravati en quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts de catégorie H.

Cinquième résolution

Les Associés Initiaux décident en conséquence d'approuver l'amendement des articles 5.1 et 6.1 des statuts de la Société comme suit:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12,500), représenté par cinq million trois cent quatre-vingt dix mille six cent vingt-cinq (5.390.625) parts de catégorie A, cinq million trois cent quatre-vingt dix mille six cent vingt-cinq (5.390.625) parts de catégorie B, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts de catégorie C, cent quatre-vingt sept mille cinq cent (187.500) parts de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) parts de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts de catégorie G et trente et un mille deux cent cinquante (31.250) parts de catégorie H, avec une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune."

" **6.1.** Le capital social de la Société est divisé en sept (7) Catégories de parts sociales possédant les mêmes droits économiques: des Parts de Catégorie A, des Parts de Catégorie B, des Parts de Catégorie C, des Parts de Catégorie E, des Parts de Catégorie F, des Parts de Catégorie G et des Parts de Catégorie H, chacune d'entre elles ayant une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001)."

Sixième résolution

Les Associés Initiaux décident de consentir à l'entrée de Sovrano, Jergons et Stuart Wung Yinn Hee comme nouveaux associés et détenteurs de CPECs de la Société.

En conséquence, après avoir passé en revue le point 7 à l'ordre du jour, les Nouveaux Associés, représentant alors la totalité du capital social de la Société, ont requis le notaire d'instrumenter la résolution suivante:

Septième résolution

Les Nouveaux Associés décident d'approuver l'éventuelle conclusion, au bénéfice de personnes non encore identifiées, d'un contrat de gage accordé par Sovrano sur l'intégralité des parts de catégorie C détenues dans la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BAIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45274. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009142951/266.

(090173110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Andimahia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 57.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009142631/9.

(090172476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Emporio Holding Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.172.

Extrait du gérant unique du 3 novembre 2009

Le gérant unique de la société Emporio Holding Luxembourg S.à r.l. ("la société") a décidé comme suit:
De transférer le siège social de la société de 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg à 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009142632/14.

(090172616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Skalar International Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 93.054.

Il résulte des résolutions des Gérants de la société SKALAR INTERNATIONAL LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. en date du 29 octobre 2009 que le Conseil de Gérance a pris la décision suivante:

Le siège de la société est transféré du 22 Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach au 9 Parc d'Activité Syrdall L-5365 Münsbach à compter du 29 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009142634/16.

(090172412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Guinea Gulf Shipping Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 84.345.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue extraordinairement qui s'est tenue à Luxembourg au siège social le 1^{er} octobre 2009, les actionnaires de la société décident:

1. de transférer le siège social au 41, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg;
2. de constater la démission de l'administrateur unique en date du 24 juillet 2009 de la société CORPORATE MANAGERS ASSOCIATED LTD, établie et ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Seychelles, nommer en date du 9 juillet 2008, immatriculée sous la référence 051071.

Le représentant de l'actionnaire unique décide également de nommer, avec effet au 1^{er} octobre 2009, aux fonctions d'administrateur unique, la société de droit Gibraltar FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LTD, établie et ayant son siège social à Gibro House, 4, Giro's Passage, Gibraltar, constituée en date du 17 novembre 2007, immatriculée sous la référence 99467.

3. de révoquer avec effet au 30 septembre 2009, des fonctions de commissaire aux comptes, la société de droit suisse CONSEIL GESTION ATLANTIQUE SARL, société établie au 19, rue de Chantepoulet CH-1200 Genève, immatriculée sous la référence CH 660.3.192.007-8.

Le représentant de l'actionnaire unique décide également de nommer en remplacement du commissaire aux comptes révoqué, la société de droit luxembourgeois BOPPEL SARL, établie au 42a, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 48.568.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2009142635/25.

(090172593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Aqua European Technologists S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.533.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} Juin 2009 que:

1. Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au 31 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 06 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009142639/13.

(090172168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Platinum Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.329.

—
Le Conseil d'Administration en date du 16 octobre 2009 a décidé de transférer le siège social de PLATINUM FUNDS du Carré Bonn 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 69, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg à partir du 1^{er} novembre 2009.

Pour PLATINUM FUNDS

Société anonyme

Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009142640/15.

(090172492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

U.A.I. (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.050,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.894.

—
In the year two thousand and nine, on the seventh day of September.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole partner of U.A.I. (Luxembourg) II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,050.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.894 (the Company). The Company has been incorporated on 23 December 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 544 on 7 June 2005.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the first time pursuant to a deed dated 26 January 2005 of the undersigned notary, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 628 on 29 June 2005.

The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed dated 14 July 2005 of the undersigned notary, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 48 on 9 January 2006.

THERE APPEARED:

U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,050.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.893 (the Sole Partner),

Here represented by Anne Singer, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 2 September 2009.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Partner, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. acknowledgement and acceptance of the resignation of Mr Richard Black in its capacity as manager of the Company effective as of 30 June 2009;

2. granting of discharge (*quitus*) to the above resigning manager for the performance of his duties from the date of his appointment until the date of his resignation;

3. insertion of a new article 18 in the Articles;

4. miscellaneous.

III. that the Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to acknowledge and accept the resignation of Mr Richard Black in his capacity as manager of the Company effective as of 30 June 2009.

Second resolution

The Sole Partner resolves to grant discharge (*quitus*) to the above resigning manager for the performance of his duties from the date of his appointment until the date of his resignation.

Third resolution

The Sole Partner resolves to insert a new article 18 in the Articles which shall be read as follows:

" Art. 18. General meetings of subsidiaries.

18.1. Notwithstanding any other provision of these Articles to the contrary, if the Company is required or entitled to vote at a general meeting of any direct subsidiary of the Company that is organised under the laws of a jurisdiction outside the United States of America, the Managers shall refer the subject matter of the vote to the partners of the Company at a general meeting and seek authority from the partners for the Company's corporate representative or proxy to vote in favour of the resolution proposed by the subsidiary, unless the subsidiary is or has elected to be disregarded from its owner for United States federal income tax purposes and does not own, directly or indirectly, any subsidiary organized under the laws of a jurisdiction outside the United States of America that is treated as a corporation for United States federal income tax purposes (each such non-United States subsidiary that is not disregarded, or that is disregarded but owns, directly or indirectly, a non-United States subsidiary that is treated as a corporation for such purposes, hereinafter referred to as a "Non-U.S. Regarded Subsidiary"). The Managers shall cause the Company's corporate representative or proxy to vote the Company's shares in the Non-U.S. Regarded Subsidiary pro rata to the votes received at the general meeting of the Company, with votes for or against the directing resolution being taken, respectively, as an instruction for the Company's corporate representative or proxy to vote the appropriate proportion of its shares for and the appropriate proportion of its shares against the resolution proposed by the Non-U.S. Regarded Subsidiary, provided, however, that the foregoing shall not apply to any subject matter regarding a U.S. indirect subsidiary of the Company that is required to be voted on by a Non-U.S. Regarded Subsidiary of the Company as the shareholder of such U.S. subsidiary, and shall apply to a vote of the Company as shareholder of a disregarded subsidiary that directly or indirectly owns non-United States subsidiaries treated as corporations for United States federal income tax purposes only if the subject matter of such vote pertains to such non-United States subsidiaries treated corporations.

Art. 18.2. Notwithstanding article 18.1, the Managers in their sole and absolute discretion shall require that the by-laws or articles of association, or similar organizational documents, of each Non-U.S. Regarded Subsidiary, whether currently in existence or organised following the date hereof, shall contain provisions substantially similar to articles 18.1 and 18.2. The Company shall enter into agreements with each such Non-U.S. Regarded Subsidiary, as reasonably necessary, to effectuate or implement this article 18.2."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 800.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le septième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de U.A.I. (Luxembourg) II S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de USD 20.050,-, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.894 (la Société). La Société a été constituée le 23 décembre 2004 suivant un acte du notaire soussigné, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 544 du 7 juin 2005.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été amendés pour la première fois suivant un acte daté du 26 janvier 2005 par devant le notaire soussigné, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, Numéro 628 du 29 juin 2005.

Les Statuts ont été amendés pour la dernière fois suivant un acte daté du 14 juillet 2005 par devant le notaire soussigné, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 48 du 9 janvier 2006.

A COMPARU:

U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de USD 20.050,-, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.893 (l'Associé Unique),

représentée par Anne Singer, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 septembre 2009.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. reconnaissance et acceptation de la démission de M. Richard Black en tant que gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009;

2. octroi d'une décharge de responsabilité (quitus) au gérant démissionnaire ci-dessus pour l'accomplissement de ses devoirs à partir de la date de sa nomination et ce jusqu'à la date de sa démission;

3. insertion d'un nouvel article 18 dans les Statuts;

4. divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître et d'accepter la démission de M. Richard Black en tant que gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder une décharge de responsabilité (quitus) au gérant démissionnaire ci-dessus pour l'accomplissement de ses devoirs à partir de la date de sa nomination et ce jusqu'à la date de sa démission.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 18 dans les Statuts dont la teneur est la suivante:

" Art. 18. Assemblées générales des filiales.

18.1. Nonobstant toute autre clause contraire prévue par ces Statuts, si la Société est sollicitée ou autorisée à voter à une assemblée générale d'une de ses filiales directes, organisée selon les lois d'une juridiction située en dehors des Etats-Unis d'Amérique, les Gérants devront soumettre le sujet du vote aux associés de la Société lors d'une assemblée générale et demander l'autorisation des associés pour représenter la Société ou une procuration pour voter en faveur d'une résolution proposée par la filiale, à moins que la filiale n'ait pas été prise en compte, ou a choisi de ne pas être prise en compte par son propriétaire pour la détermination de l'impôt sur le revenu des Etats-Unis fédéraux et ne détient pas, directement ou indirectement une filiale organisée selon les lois d'une juridiction située en dehors des Etats-Unis et considérée comme une personne morale pour la détermination de l'impôt sur le revenu des Etats-Unis fédéraux (chaque filiale non américaine dont il est tenu compte ou dont il n'est pas tenu compte ou mais qui possède, directement ou indirectement, une filiale organisée selon les lois d'une juridiction située en dehors des Etats-Unis, cette dernière étant considérée comme personne morale pour la détermination de l'impôt sur le revenu des Etats-Unis fédéraux, est ci-après désignée comme "Filiale Non Américaine Considérée"). Les Gérants doivent faire en sorte que les représentants de la Société ou le mandataire utilise les parts de la Société dans la Filiale Non Américaine Considérée proportionnellement aux votes reçus à l'assemblée générale de la Société, les dits votes étant pris pour ou contre les décisions ordonnées, dépendant de l'instruction donnée aux représentants de la société ou au mandataire, soit de voter pour la décision ordonnée dans la juste proportion de ses parts, soit de voter contre la résolution proposée par la Filiale Non Américaine Considérée dans la juste proportion de ses parts, à condition cependant, que ce qui précède ne s'applique pas à un sujet concernant une filiale américaine indirecte de la Société, un tel sujet exigeant d'être voté par une Filiale Non Américaine Considérée en tant qu'associé d'une telle filiale américaine, laquelle possède directement ou indirectement des filiales non américaines considérées comme personnes morales pour la détermination de l'impôt sur le revenu des Etats-Unis fédéraux, seulement si le sujet d'un tel vote concerne ces dernières filiales."

Art. 18.2. Nonobstant l'article 18.1, à leur discrétion seule et absolue, les Gérants peuvent exiger que les statuts, ou tout autre document organisationnel similaire, de chaque Filiale Non Américaine Considérée, actuellement existante ou constituée après la date de cet acte, contiennent des clauses substantiellement similaires aux articles 18.1 et 18.2. La Société doit contracter avec chaque Filiale Non Américaine Considérée, dans la mesure du raisonnable et du nécessaire, pour réaliser ou mettre en œuvre cet article 18.2."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 800,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de ce même mandataire, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. SINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37130. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009142962/169.

(090172934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Heart Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 67.341.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 2 novembre 2009 et la convention de domiciliation a été résiliée. Les administrateurs M. Guy Baumann, Jean Bodoni, Guy Kettmann ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. se sont démis de leurs fonctions le même jour.

Luxembourg, le 09 NOV. 2009.

EXPERTA Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-Président / -

Référence de publication: 2009142642/14.

(090172084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Montelima S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 41.309.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 2 novembre 2009 et la convention de domiciliation a été résiliée. Les administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, VALON S.A., société anonyme, KOFFOUR S.A., société anonyme, ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. société anonyme, se sont démis de leurs fonctions le même jour.

Luxembourg, le 09 NOV. 2009.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-Président / -

Référence de publication: 2009142643/15.

(090172091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Interactive Asset Management S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 125.664.

La convention de domiciliation conclue entre la société ECOGEST S.A., avec siège social 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg et la société INTERACTIVE ASSET MANAGEMENT S.A., est dénoncée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour la société ECOGEST S.A.

Max GALOWICH / Jean-Paul FRANK

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009142644/13.

(090172371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

LITTLEWOOD Rent G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 15, Om Stackburren.

R.C.S. Luxembourg B 102.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142860/10.

(090172522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Telettra International, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 7.483.

Par décision du Conseil d'Administration du 08 octobre 2009, Monsieur Alessandro MARTINI, Piazzale Biancamano, 8, I-20121 MILANO a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Carlo CORTI, décédé en date du 5 août 2009.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 octobre 2009 Monsieur Andréa Walter VEGGETTI, Piazzale Biancamano n. 8, I-20121 MILANO a été appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Giorgio BERETTA, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle, approuvant les comptes au 30.06.2010.

Lors de cette même assemblée, la décision du Conseil d'Administration du 8 octobre 2009 de coopter Monsieur Alessandro MARTINI au Conseil d'Administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel Administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs, à l'issue de l'assemblée générale annuelle, approuvant les comptes au 30.06.2010.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour TELETTRA INTERNATIONAL

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-Président / -

Référence de publication: 2009142825/25.

(090172053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Altor I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 122.675,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 115.998.

Extrait des décisions des associés prises en date du 19 mars 2009

A) L'adresse du gérant Edward Moore est changée au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE40QH

Pour Altor I S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009142828/13.

(090172244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.050,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.893.

In the year two thousand and nine, on the seventh day of September.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole partner of U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,050.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.893 (the Company). The Company has been incorporated on 23 December 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 549 on 8 June 2005.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the first time pursuant to a deed dated 26 January 2005 of the undersigned notary, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 629 on 29 June 2005.

The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed dated 14 July 2005 of the undersigned notary, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 36 on 6 January 2006.

THERE APPEARED:

Wind River Reinsurance Company, Ltd, a Barbados company limited by shares, having its registered office at 16, Burnaby Street, Burnaby Building, BER-HM 11 Hamilton, registered with the Registrar of Companies of Bermuda under number 34313 (the Sole Partner),

Here represented by Anne Singer, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 2 September 2009.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Partner, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. acknowledgement and acceptance of the resignation of Mr Richard Black in its capacity as manager of the Company effective as of 30 June 2009;

2. granting of discharge (quitus) to the above resigning manager for the performance of his duties from the date of his appointment until the date of his resignation;

3. insertion of a new article 18 in the Articles;

4. miscellaneous.

III. that the Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to acknowledge and accept the resignation of Mr Richard Black in his capacity as manager of the Company effective as of 30 June 2009.

Second resolution

The Sole Partner resolves to grant discharge (quitus) to the above resigning manager for the performance of his duties from the date of his appointment until the date of his resignation.

Third resolution

The Sole Partner resolves to insert a new article 18 in the Articles which shall be read as follows:

" Art. 18. General meetings of subsidiaries.

18.1. Notwithstanding any other provision of these Articles to the contrary, if the Company is required or entitled to vote at a general meeting of any direct subsidiary of the Company that is organised under the laws of a jurisdiction outside the United States of America, the Managers shall refer the subject matter of the vote to the partners of the Company at a general meeting and seek authority from the partners for the Company's corporate representative or proxy to vote in favour of the resolution proposed by the subsidiary, unless the subsidiary is or has elected to be disregarded from its owner for United States federal income tax purposes and does not own, directly or indirectly, any subsidiary organized under the laws of a jurisdiction outside the United States of America that is treated as a corporation for United States federal income tax purposes (each such non-United States subsidiary that is not disregarded, or that is disregarded but owns, directly or indirectly, a non-United States subsidiary that is treated as a corporation for such purposes, hereinafter referred to as a "Non-U.S. Regarded Subsidiary"). The Managers shall cause the Company's corporate representative or proxy to vote the Company's shares in the Non-U.S. Regarded Subsidiary pro rata to the votes received at the general meeting of the Company, with votes for or against the directing resolution being taken, respectively, as an instruction for the Company's corporate representative or proxy to vote the appropriate proportion of its shares for and the appropriate proportion of its shares against the resolution proposed by the Non-U.S. Regarded Subsidiary, provided, however, that the foregoing shall not apply to any subject matter regarding a U.S. indirect subsidiary of the Company that is required to be voted on by a Non-U.S. Regarded Subsidiary of the Company as the shareholder of such U.S. subsidiary, and shall apply to a vote of the Company as shareholder of a disregarded subsidiary that directly or in directly owns non-United States subsidiaries treated as corporations for United States federal income tax purposes only if the subject matter of such vote pertains to such non-United States subsidiaries treated corporations.

Art. 18.2. Notwithstanding article 18.1, the Managers in their sole and absolute discretion shall require that the by-laws or articles of association, or similar organizational documents, of each Non-U.S. Regarded Subsidiary, whether currently in existence or organised following the date hereof, shall contain provisions substantially similar to articles 18.1 and 18.2. The Company shall enter into agreements with each such Non-U.S. Regarded Subsidiary, as reasonably necessary, to effectuate or implement this article 18.2."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 800.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le septième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de USD 20.050,-, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.893 (la Société). La Société a été constituée le 23 décembre 2004 suivant un acte du notaire soussigné, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 549 du 8 juin 2005.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été amendés pour la première fois suivant un acte daté du 26 janvier 2005 par devant le notaire soussigné, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, Numéro 629 du 29 juin 2005.

Les Statuts ont été amendés pour la dernière fois suivant un acte daté du 14 juillet 2005 par devant le notaire soussigné, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 36 du 6 janvier 2006.

A COMPARU:

Wind River Reinsurance Company, Ltd, une société à responsabilité limitée des Barbades, avec son siège social au 16, Burnaby Street, Burnaby Building, BER-HM Hamilton, immatriculé au registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 34313 (l'Associé Unique),

représentée par Anne Singer, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 septembre 2009.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. reconnaissance et acceptation de la démission de M. Richard Black en tant que gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009;

2. octroi d'une décharge de responsabilité (quitus) au gérant démissionnaire ci-dessus pour l'accomplissement de ses devoirs à partir de la date de sa nomination et ce jusqu'à la date de sa démission;

3. insertion d'un nouvel article 18 dans les Statuts;

4. divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître et d'accepter la démission de M. Richard Black en tant que gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder une décharge de responsabilité (quitus) au gérant démissionnaire ci-dessus pour l'accomplissement de ses devoirs à partir de la date de sa nomination et ce jusqu'à la date de sa démission.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 18 dans les Statuts dont la teneur est la suivante:

" Art. 18. Assemblées générales des filiales.

18.1. Nonobstant toute autre clause contraire prévue par ces Statuts, si la Société est sollicitée ou autorisée à voter à une assemblée générale d'une de ses filiales directes, organisée selon les lois d'une juridiction située en dehors des Etats-Unis d'Amérique, les Gérants devront soumettre le sujet du vote aux associés de la Société lors d'une assemblée générale et demander l'autorisation des associés pour représenter la Société ou une procuration pour voter en faveur d'une résolution proposée par la filiale, à moins que la filiale n'ait pas été prise en compte, ou a choisi de ne pas être prise en compte par son propriétaire pour la détermination de l'impôt sur le revenu des Etats-Unis fédéraux et ne détient pas, directement ou indirectement une filiale organisée selon les lois d'une juridiction située en dehors des Etats-Unis et considérée comme une personne morale pour la détermination de l'impôt sur le revenu des Etats-Unis fédéraux (chaque filiale non américaine dont il est tenu compte ou dont il n'est pas tenu compte ou mais qui possède, directement ou indirectement, une filiale organisée selon les lois d'une juridiction située en dehors des Etats-Unis, cette dernière étant considérée comme personne morale pour la détermination de l'impôt sur le revenu des Etats-Unis fédéraux, est ci-après désignée comme "Filiale Non Américaine Considérée"). Les Gérants doivent faire en sorte que les représentants de la

Société ou le mandataire utilise les parts de la Société dans la Filiale Non Américaine Considérée proportionnellement aux votes reçus à l'assemblée générale de la Société, les dits votes étant pris pour ou contre les décisions ordonnées, dépendant de l'instruction donnée aux représentants de la société ou au mandataire, soit de voter pour la décision ordonnée dans la juste proportion de ses parts, soit de voter contre la résolution proposée par la Filiale Non Américaine Considérée dans la juste proportion de ses parts, à condition cependant, que ce qui précède ne s'applique pas à un sujet concernant une filiale américaine indirecte de la Société, un tel sujet exigeant d'être voté par une Filiale Non Américaine Considérée en tant qu'associé d'une telle filiale américaine, laquelle possède directement ou indirectement des filiales non américaines considérées comme personnes morales pour la détermination de l'impôt sur le revenu des Etats-Unis fédéraux, seulement si le sujet d'un tel vote concerne ces dernières filiales."

Art. 18.2. Nonobstant l'article 18.1, à leur discrétion seule et absolue, les Gérants peuvent exiger que les statuts, ou tout autre document organisationnel similaire, de chaque Filiale Non Américaine Considérée, actuellement existante ou constituée après la date de cet acte, contiennent des clauses substantiellement similaires aux articles 18.1 et 18.2. La Société doit contracter avec chaque Filiale Non Américaine Considérée, dans la mesure du raisonnable et du nécessaire, pour réaliser ou mettre en œuvre cet article 18.2."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 800,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de ce même mandataire, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. SINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37128. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009142965/167.

(090172924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Temeko Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009142621/9.

(090172486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Svea Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 115.995.

Extrait des décisions des associés prises en date du 19 mars 2009

A) L'adresse du gérant Edward Moore est changée au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE40QH

Pour Svea Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009142829/13.

(090172247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Xilco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 6.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 147.146.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 19 mars 2009

A) L'adresse du gérant Edward Moore est changée au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE40QH

Pour Xilco Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009142831/13.

(090172251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Veolia Water Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 122.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142862/10.

(090172533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.136.990,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 143.183.

In the year two thousand nine, on the twenty first day of October.

Bfore Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.183 (the Company). The Company was incorporated on November 17, 2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on December 11, 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2947 at page 141431. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, on April 21, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 25, 2009, under number 1061 at page 50895. The Articles have not been modified since then.

There appeared:

Hexcel LLP, a limited liability partnership incorporated and organized under the laws of England and Wales with number OC341295, having its registered office at Duxford, Cambridge, CB22 4QD, United Kingdom (the Sole Shareholder), hereby represented by Frédéric Franckx, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of forty one million four hundred thirty-six thousand nine hundred ninety euro (EUR 41,436,990.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four million and seven hundred thousand euro (EUR 4,700,000.-) represented by four million and seven hundred thousand (4,700,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, to forty-six million one hundred thirty-six thousand nine hundred ninety euro (EUR 46,136,990.-) by way of the issuance of forty-one million four hundred thirty-

six thousand nine hundred ninety (41,436,990) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each;

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of forty-one million four hundred thirty-six thousand nine hundred ninety euro (EUR 41,436,990.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four million and seven hundred thousand euro (EUR 4,700,000.-) represented by four million and seven hundred thousand (4,700,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, to forty-six million one hundred thirty-six thousand nine hundred ninety euro (EUR 46,136,990.-) by way of the issuance of forty-one million four hundred thirty-six thousand nine hundred ninety (41,436,990) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to forty-one million four hundred thirty-six thousand nine hundred ninety (41,436,990) new shares of the Company, having a par value of one (EUR 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of forty-one million four hundred thirty-six thousand nine hundred ninety euro (EUR 41,436,990.-) (the Receivable) that the Sole Shareholder has against Hexcel Holdings, a French simplified public limited liability company (société par actions simplifiée unipersonnelle) incorporated under the laws of France, having its register office at Z.I. La Plaine, 01120 Dagneux, France, registered with the Bourg-en-Bresse Register of Commerce and Companies under number 955.508.007 (the Subsidiary).

The contribution in kind of the Receivable to the Company, in an aggregate amount of forty-one million four hundred thirty-six thousand nine hundred ninety euro (EUR 41,436,990.-), shall be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The existence and the valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) the pro forma accounts of the Sole Shareholder dated October 20, 2009 and signed for approval by the management of the Sole Shareholder (the Pro Forma Accounts) and (ii) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Subsidiary.

The contribution certificate dated October 21, 2009 issued by the management of the Sole Shareholder and the Subsidiary in respect of the Receivable states in essence that:

"- the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the attached pro forma accounts as per October 20, 2009 and booked under item "ST Notes Receivable - Hexcel Holdings SAS (France)" (the Pro Forma Accounts);

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Pro Forma Accounts is valued at forty-one million four hundred thirty-six thousand nine hundred ninety euro (EUR 41,436,990.-) and since the Pro Forma Accounts, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company."

Such certificate and a copy of the Pro Forma Accounts of Company, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

110865

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at forty-six million one hundred thirty-six thousand nine hundred ninety euro (EUR 46,136,990.-) represented by forty-six million one hundred thirty-six thousand nine hundred ninety (46,136,990) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.- (seven thousand euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.183 (la Société). La Société a été constituée le 17 novembre 2008 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 11 décembre 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2947 page 141341. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, le 21 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 mai 2009, numéro 1061 page 50895. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

A comparu:

Hexcel LLP, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, sous le numéro OC341295, ayant son siège social à Duxford Cambridge, CB22 4QD, Royaume-Uni (l'Associé Unique).

ici représentée par Frédéric Franckx, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante et un millions quatre cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 41.436.990,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre millions sept cent mille euros (EUR 4.700.000,-) représenté par quatre millions sept cent mille (4.700.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à quarante-six millions cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 46.136.990,-) par l'émission de quarante et un millions quatre cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-dix (41.436.990) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

2. Souscription et paiement des parts sociales nouvellement émises tel que mentionné au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante et un millions quatre cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 41.436.990,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre millions sept cent mille euros (EUR 4.700.000,-) représenté par quatre millions sept cent mille (4.700.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à quarante-six millions cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 46.136.990,-) par l'émission de quarante et un millions quatre cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-dix (41.436.990) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération de l'augmentation de capital social de la manière suivante:

Souscription - Paiement

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit aux quarante et un millions quatre cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-dix (41.436.990) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et les libère par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant total de quarante et un millions quatre cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 41.436.990,-) (la Créance) que l'Associé Unique détient envers Hexcel Holdings, une société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français, ayant son siège social à Z.I. La Plaine, 01120 Dagneux, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 955.508.007 (la Filiale).

L'apport en nature de la Créance à la Société, d'un montant total de quarante et un millions quatre cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 41.436.990,-) sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

L'existence et l'estimation de l'apport en nature de la Créance est constatée par, inter alia, (i) les comptes pro forma de l'Associé Unique datés du 20 octobre 2009 et signés pour accord par la gérance de l'Associé Unique (les Comptes Pro Forma) et (ii) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Filiale.

Le certificat d'apport daté du 21 octobre 2009 émis par la gérance de l'Associé Unique et la Filiale relatif à la Créance indique essentiellement que:

"- la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société est indiquée sur les comptes pro forma au 20 octobre 2009 annexés et enregistrée sous le poste "ST Notes Receivable - Hexcel Holdings SAS (France)" (les Comptes Pro Forma);

- L'Associé Unique est le seul propriétaire de la Créance, est le seul ayant droit à la Créance et possède le droit de disposer de la Créance;

- La Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes de comptabilité luxembourgeois généralement acceptés, la Créance apportée à la Société d'après les Comptes Pro Forma ci-joints est évaluée à quarante et un millions quatre cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 41.436.990,-) et depuis les Comptes Pro Forma, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu;

- La Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- Toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique au moment de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société."

Ledit certificat ainsi qu'une copie des Comptes Pro Forma de la Société, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-six millions cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 46.136.990,-) représenté par quarante-six millions cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-dix (46.136.990) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

110867

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ EUR 7.000,- (sept mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: F. FRANCKX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44302. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009142971/218.

(090172916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

ISO-Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 122.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142865/10.

(090172539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Vieira & Nunes Associés S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4326 Esch-sur-Alzette, 9, rue Stalingrad.

R.C.S. Luxembourg B 149.093.

STATUTS

L'an deux mille neuf le vingt octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Paolo Jorge NUNES DOS SANTOS, vendeur magasinier, né à Luxembourg, le 7 juillet 1975, demeurant à L-7373 Lorentzweiler, 77, route de Luxembourg;

2.- Monsieur Luis Filipe DA COSTA VIEIRA, délégué commercial, né à Cervaes/Vila Verde (Portugal), le 29 juillet 1981, demeurant à L-2135 Luxembourg, 79, Fond St. Martin.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: VIEIRA & NUNES ASSOCIES S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec la petite restauration, plat du jour, soirées à thème ainsi que les soirées d'évènements.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch/Alzette.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Paolo Jorge NUNES DOS SANTOS, prénommé, quarante-cinq parts sociales	45
2.- Monsieur Luis Filipe DA COSTA VIEIRA, prénommé, cinquante-cinq parts sociales	<u>55</u>
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

- I.- Est nommé gérant technique de la société: Monsieur Luis Filipe DA COSTA VIEIRA, prénommé.
- II.- Est nommé gérant administratif de la société: Monsieur Paolo Jorge NUNES DOS SANTOS, prénommé.
- III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
- IV.- Le siège social de la société se trouve à L-4326 Esch/Alzette, 9, rue Stalingrad.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Nunes Dos Santos, Da Costa Vieira, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12727. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 novembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009143022/75.

(090173337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

TONDELINOX Production de pièces inox, unipersonnelle LDA, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9753 Heinerscheid, 1, Cité Hueserknapp.

R.C.S. Luxembourg B 132.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142868/11.

(090172543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

La Maison de Maby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9968 Lausdorn, Maison 2.

R.C.S. Luxembourg B 134.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142869/10.

(090172544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Modetreff G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 28, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142870/10.

(090172545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Terra Mundus Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 145.276.

In the year two thousand nine, on the twenty-ninth of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

COPEX Equity Solutions Ltd, a company incorporated under the laws of the Republic of Mauritius, having its registered office at c/o COPEX Management Services, 8th floor, No. 10 Remy Olliér Street, Republic of Mauritius, registered with the Mauritius Registrar of Companies, under number 086833/C1/GBL,

here represented by Mr. Frank Walenta, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on the 29th May 2009.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I.- It is the sole shareholder of TERRA MUNDUS SOLAR S.à.r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 13, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 733 of April 3, 2009.

- That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,473,850,- (one million four hundred and seventy-three thousand eight hundred and fifty euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500,- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 1,486,350,- (one million four hundred and eighty-six thousand three hundred and fifty euro) by way of the issue of 1,473,850 (one million four hundred and seventy-three thousand eight hundred and fifty) new shares of the Company with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole shareholder, COPEX Equity Solutions Ltd, prenamed, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe to one million four hundred and seventy-three thousand eight hundred and fifty (1,473,850) new shares and to fully pay up these shares as follows:

- in cash so that the amount of EUR 1,445,850,- (one million four hundred and forty-five thousand eight hundred and fifty euro) is at the disposal of the company.

Proof of the payments has been given to the undersigned notary.

- and by conversion of a share premium for an amount of EUR 28,000,- (twenty-eight thousand euro).

Proof of the existence of the share premium has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 5.1. of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The Company's share capital is set at EUR 1,486,350,- (one million four hundred and eighty-six thousand three hundred and fifty euro) represented by 1,486,350 (one million four hundred and eighty-six thousand three hundred and fifty) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each, all subscribed and fully paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 2,200,- (two thousand two hundred euro).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

COPEX Equity Solutions Ltd, une société constituée selon les lois de la République de Maurice, ayant son siège social au c/o COPEX Management Services, 8th floor, No. 10 Remy Ollier Street, République de l'île Maurice, immatriculée au Registre des sociétés de l'île Maurice (Mauritius Registrar of Companies), sous le numéro 086833/C1/GBL,

ici représentée par Monsieur Frank Walenta, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 29 mai 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée actuelle de la société "TERRA MUNDUS SOLAR S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 mars 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 733 du 3 avril 2009;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

110871

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.473.850.- (un million quatre cents soixante-treize mille huit cents cinquante euros) pour porter son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) à EUR 1.486.350.- (un million quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents cinquante euros) par l'émission de 1.473.850.- (un million quatre cents soixante-treize mille huit cent cinquante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Ensuite, l'associée unique, COPEX Equity Solutions Ltd, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les 1.473.850.- (un million quatre cents soixante-treize mille huit cents cinquante) parts sociales nouvelles et les libérer entièrement comme suit:

- en espèces de sorte que la somme de EUR 1.445.850.- (un million quatre cents quarante-cinq mille huit cents cinquante euros) se trouve à la disposition de la société.

Preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

- et par conversion de la prime d'émission pour un montant de EUR 28.000.- (vingt-huit mille euros).

Preuve de l'existence de ladite prime d'émission a été justifiée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à EUR 1.486.350.- (un million quatre cent quatre-vingt-six mille trois cent cinquante euros) représenté par 1.486.350 (un million quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents cinquante) d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, entièrement souscrites et libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 2.200.- (deux mille deux cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. WALENTA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2009. Relation: LAC/2009/21748. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009142947/110.

(090172874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Canberra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelanst.

R.C.S. Luxembourg B 15.387.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 6 novembre 2009

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2009, que le siège social de la société est transféré du 21, rue du Fossé, L-9522 Wiltz au 2, rue Hannelanst, 34, Ilôt du Château, L-9544 Wiltz.

Wiltz, le 6 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009142871/14.

(090172401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

CDS Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9459 Longsdorf, 17, Marxbierg.
R.C.S. Luxembourg B 113.198.

La société anonyme CDS PROMOTIONS S.A., avec siège social à L-9459 Longsdorf, 17, Marxbierg, constituée suivant acte reçu par le notaire Fernand UNSEN, de résidence à Diekirch, en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, ici représentée par Madame Sonia DIDIER.

Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire à la date du 2 novembre 2009

L'assemblée a accepté la démission de la société anonyme AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES SA, avec siège social à L-1613 Luxembourg, 58, rue Glesener.

A été nommée nouveau Commissaire aux Comptes la société Fiduciaire DMD SARL, avec siège social à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Longsdorf, le 2 novembre 2009.

Pour le conseil d'Administration

Mme Sonia DIDIER

Référence de publication: 2009142872/18.

(090172166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

LE RESTO S.à.r.l. unipersonnelle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9065 Ettelbruck, 7, rue Abbé Henri Müller.
R.C.S. Luxembourg B 103.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142873/10.

(090172163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

EC Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 99.646.

In the year two thousand and nine, on the 6th day of the month of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "EC INVESTMENTS S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (Grand Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B number 99.646, incorporated on March 9, 2004, with the notary, Maître Henri HELLINCKX, residing at that time in Mersch, deed published in Memorial Recueil Special des Sociétés et Associations C n° 475 of May 6, 2004.

The meeting is presided by Mrs Marion FRITZ, Banker, residing professionally at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

The chairman appointed as secretary Mrs Anja LAKOUDI, Banker, residing professionally at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

The General Meeting elected as scrutineer Mr Daniel BLEY, Banker, residing professionally at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the attendance list, the five hundred (500) shares representing the whole capital of the company are represented so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the present General Meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution and liquidation of the company
2. Nomination of a liquidator of the company i.e. "BDO Compagnie Fiduciaire"
3. Determination of the powers of the liquidator

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation.

Second resolution

The General Meeting decides to appoint as liquidator "BDO Compagnie Fiduciaire" having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg section B number 147.571 (the "liquidator").

Third resolution

The General Meeting decides to grant the liquidator with the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Article 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10th 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting further decides and acknowledges that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

There being no further business on the agenda, the General Meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché du Luxembourg), soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "EC INVESTMENTS S.à r.l.", ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (Grand-Duché du Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 99.646, constituée le 9 mars 2004, suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, Notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro n° 475 du 6 mai 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marion FRITZ, banquier, demeurant professionnellement à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anja LAKOUDI, banquier, demeurant professionnellement à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Monsieur Daniel BLEY, banquier, demeurant professionnellement à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 500 (cinq cents) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'Assemblée Générale peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution et liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur de la société à savoir "BDO Compagnie Fiduciaire"
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.
4. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la société "BDO Compagnie Fiduciaire" ayant son siège social au L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 147.571 (le "liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: M. Fritz, A. Lakoudi, D. Bley, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13477. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009143019/103.

(090173192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Milk and More S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9390 Reisdorf, 10C, route de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 103.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142874/10.

(090172165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Schaus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 104.208.

L'an deux mille neuf, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SCHAUS S.A.", ayant son siège social à L-9085 Ettelbruck Zone Artisanale et Commerciale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, numéro B 104.208, constituée suivant acte reçu par Maître Marc CRAVATTE, notaire alors de résidence à Ettelbruck, en date du 23 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 37 du 12 janvier 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul SCHAUS, employé privé, demeurant à L-9080 Ettelbruck, 59, avenue L. Salentiny.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude SCHAUS, employé privé, demeurant à L-1145 Luxembourg, 94, rue des Aubépines.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Modification de l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

"La société a pour objet l'achat et la vente d'articles industriels et électriques, la réalisation d'installations électriques moyenne et basse tension, courant faible, câblage informatique, antennes satellites, éclairage routier, vente de matériel électrique, appareils électroménagers, téléphonie, hifi, audio, vidéo et luminaires, ainsi que la vente, l'installation, la réparation et l'entretien d'ascenseurs et de monte-charges ainsi que toutes les activités se rapportant à cet objet social.

La société peut en outre effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, industrielles, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à cet objet social."

- Modification subséquente de l'article 2 pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède.
- Désignation de Monsieur Claude SCHAUS comme administrateur-délégué pour le domaine se rapportant à la vente, l'installation, la réparation et l'entretien d'ascenseurs et de monte-charges.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social. L'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

"La société a pour objet l'achat et la vente d'articles industriels et électriques, la réalisation d'installations électriques moyenne et basse tension, courant faible, câblage informatique, antennes satellites, éclairage routier, vente de matériel électrique, appareils électroménagers, téléphonie, hifi, audio, vidéo et luminaires, ainsi que la vente, l'installation, la réparation et l'entretien d'ascenseurs et de monte-charges ainsi que toutes les activités se rapportant à cet objet social.

La société peut en outre effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, industrielles, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

Troisième résolution

L'Assemblée décide nommer pour une durée indéterminée Monsieur Claude SCHAUS au poste d'administrateur-délégué pour le domaine se rapportant à la vente, l'installation, la réparation et l'entretien d'ascenseurs et de monte-charges.

Dans ce domaine la société sera engagée par la signature individuelle de Monsieur Claude SCHAUS.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, qualités et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SCHAUS, C. SCHAUS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 27 octobre 2009. Relation: MER/2009/1968. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 novembre 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009143057/73.

(090172853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Capital Investors S.A., SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 139.463.

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der CAPITAL INVESTORS S.A., SPF (R.C. B 139463 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Götz Schöbel.

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der CAPITAL INVESTORS S.A., SPF (R.C. B 139463 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 21.10.2009.

Hiltrud Lehnen.

Référence de publication: 2009141926/13.

(090171801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Internationale Handelsunion AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.713.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 03.06.2009, 10.00 Uhr abgehalten am Gesellschaftssitz:

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Verwaltungsräte Silvia GUDENBURG und Hermann-Joseph DUPRÉ sind aus ihren Ämtern abberufen.

2. Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern wurden gewählt:

Wolfram Otto VÖGELE,

geboren am 21.07.1946 in Freiburg im Breisgau,

wohnhaft: 11A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

und

Fabrice BECQUER,

geboren am 29.05.1964 in Briey,

wohnhaft: 23, Rue Vauban, L-2663 Luxembourg

Die Mandate enden mit dem Tag der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

3. Verlängerung der Mandate des Aufsichtskommissars LCG International A.G. und des Verwaltungsratsmitgliedes Götz Schöbel, bis zur ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2015 stattfindet.

Luxembourg, den 03. Juni 2009.

Unterschrift

Die Versammlung

Référence de publication: 2009141925/25.

(090171799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Lux Direct PDI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.677.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of the month of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"QS PDI S.A. SICAR", a société anonyme having its registered office at 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 133.724,

represented by Maître Valérie KOPÉRA, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 21 October 2009, being the sole shareholder of "Lux Direct PDI S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, incorporated on 29 October 2008 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") on 13 November 2008 number 2759 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 142.677. The

articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 28 May 2009 by deed of the undersigned notary, published in the Memorial on 2 July 2009 number 1274.

The proxyholder declared and requested the notary to state that:

1. The sole member holds all one thousand two hundred and fifty (1,250) class F shares, five thousand six hundred and eighty-one (5,681) class 2A shares, eight thousand and sixty-four (8,064) class 3A shares and twenty four thousand five hundred (24,500) class 5A shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the share capital of the Company by an amount of sixty three thousand six hundred and seventy Euro (EUR 63,670.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of three hundred ninety-four thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 394,950.-) to four hundred fifty-eight thousand six hundred and twenty Euro (EUR 458,620.-) by:

- the issue of one thousand and five hundred (1,500) class 2A shares (the "Class 2A Shares") with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each in consideration for the contribution in kind by the sole shareholder of one thousand eight hundred (1,800) class A shares and (38) class A convertible bonds in issue in "JDI FASHION", a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, whose registered office is at 19, rue Bergère, F-75009 Paris, and registered with the register of trade and companies of Paris under number 478 289 317 ("JDI Fashion"), and

- the creation and issue of four thousand eight hundred sixty-seven (4,867) class 6A shares (the "Class 6A Shares") with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each in consideration for the contribution in kind by the sole shareholder of five thousand eight hundred thirty-nine (5,839) class B preference shares and one thousand nine hundred forty-six (1,946) class B convertible bonds in issue in JDI Fashion, (the "Contribution in Kind"); subscription of the Class 2A Shares and the Class 6A Shares (together the "Shares") by the sole shareholder and payment for such Shares by the Contribution in Kind valued at sixty three thousand six hundred and seventy Euro (EUR 63,670.-); acknowledgment and approval of report of the board of managers of the Company on the valuation of the Contribution in Kind.

B. Amendment of the article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the taken resolution.

Thereafter, the sole shareholder resolved as follows:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of sixty three thousand six hundred and seventy Euro (EUR 63,670.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of three hundred ninety-four thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 394,950.-) to four hundred fifty-eight thousand six hundred and twenty Euro (EUR 458,620.-) by:

- the issue of one thousand and five hundred (1,500) class 2A shares (the "Class 2A Shares") with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each in consideration for the contribution in kind by the sole shareholder of one thousand eight hundred (1,800) class A shares and thirty-eight (38) class A convertible bonds in issue in "JDI FASHION", a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, whose registered office is at 19, rue Bergère, F-75009 Paris, and registered with the register of trade and companies of Paris under number 478 289 317 ("JDI Fashion"), and

- the creation and issue of four thousand eight hundred sixty-seven (4,867) class 6A shares (the "Class 6A Shares") with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each in consideration for the contribution in kind by the sole shareholder of five thousand eight hundred thirty-nine (5,839) class B preference shares and one thousand nine hundred forty-six (1,946) class B convertible bonds in issue in JDI Fashion, (the "Contribution in Kind").

The sole shareholder resolved to acknowledge and approve the report of the board of managers dated 21 October 2009 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith) the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above, the board of managers believes that the value of the Contribution in Kind consisting in (i) one thousand eight hundred (1,800) class A shares and thirty-eight (38) class A convertible bonds and (ii) five thousand eight hundred thirty-nine (5,839) class B preference shares and one thousand nine hundred forty-six (1,946) class B convertible bonds in issue in JDI Fashion, amounts at least to sixty three thousand six hundred and seventy Euro (EUR 63,670), being the subscription price of the one thousand and five hundred (1,500) class 2A shares and the four thousand eight hundred sixty-seven (4,867) class 6A shares to be issued by the Company."

It is resolved to approve the valuation of the Contribution in Kind to sixty three thousand six hundred and seventy Euro (EUR 63,670).

Evidence of the transfer to the Company of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

It is resolved to amend first paragraph article 5 of the articles of association of the Company in the form as set forth below to reflect the above resolution:

"The issued share capital of the Company is set at four hundred fifty-eight thousand six hundred and twenty Euro (EUR 458,620.-) divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) Class F Shares (as defined below), seven thousand one hundred and eighty-one (7,181) class 2A shares, eight thousand and sixty-four (8,064) class 3A shares, twenty four

thousand five hundred (24,500) class 5A shares and four thousand eight hundred sixty-seven (4,867) class 6A shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each."

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at one thousand five hundred euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"QS PDI S.A. SICAR", une société anonyme ayant son siège social au 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.724,

représentée par Maître Valérie Kopéra, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 21 octobre 2009, l'associé unique de "Lux Direct PDI S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, constituée le 29 octobre 2008 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2759 du 13 novembre 2008, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.677. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 28 mai 2009 suivant acte reçu du notaire soussigné publié au Mémorial numéro 1274 du 2 juillet 2009.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe F, cinq mille six cent quatre-vingt-une (5.681) parts sociales de classe 2A, huit mille soixante-quatre (8.064) parts sociales de classe 3A et vingt-quatre mille cinq cents (24.500) parts sociales de classe 5A émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-trois mille six cent soixante-dix euros (EUR 63.670.-) afin de le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante euros (EUR 394.950.-) à quatre cent cinquante-huit mille six cent vingt euros (EUR 458.620.-) par:

- l'émission de mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe 2A (les "Parts Sociales de Classe 2A") ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune en contrepartie de l'apport en nature par l'associé unique de mille huit cents (1.800) parts sociales de classe A et trente-huit (38) obligations convertibles de classe A émises dans JDI FASHION, une société par actions simplifiée constituée sous les lois françaises, ayant son siège social au 19, rue Bergère, F-75009 Paris, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 478 289 317 ("JDI Fashion"), et

- la création et l'émission de quatre mille huit cent soixante-sept (4.867) parts sociales de classe 6A (les "Parts Sociales de Classe 6A") ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune en contrepartie de l'apport en nature par l'associé unique de cinq mille huit cent trente-neuf (5.839) parts sociales préférentielles de classe B et mille neuf cent quarante-six (1.946) obligations convertibles de classe B émises dans JDI Fashion, (l'"Apport en Nature"); souscription des Parts Sociales de Classe 2A et des Parts Sociales de Classe 6A (ensemble les "Parts Sociales") par l'associé unique et libération de ces Parts Sociales par l'Apport en Nature évalué à soixante-trois mille six cent soixante-dix euros (EUR 63.670.-); prise en considération et approbation du rapport du conseil de gérance de la Société sur l'évaluation de l'Apport en Nature.

B. Modification de l'article 5 des statuts de la Société de façon à refléter la résolution prise.

Ensuite, l'associé unique a décidé comme suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-trois mille six cent soixante-dix euros (EUR 63.670.-) afin de le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante euros (EUR 394.950.-) à quatre cent cinquante-huit mille six cent vingt euros (EUR 458.620.-) par:

- l'émission de mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe 2A (les "Parts Sociales de Classe 2A") ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune en contrepartie de l'apport en nature par l'associé unique de mille huit cents (1.800) parts sociales de classe A et trente-huit (38) obligations convertibles de classe A émises dans JDI Fashion, une société par actions simplifiée constituée sous les lois françaises, ayant son siège social au 19, rue Bergère, F-75009 Paris, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 478 289 317 ("JDI Fashion"), et

- la création et l'émission de quatre mille huit cent soixante-sept (4.867) parts sociales de classe 6A (les "Parts Sociales de Classe 6A") ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune en contrepartie de l'apport en nature par l'associé unique de cinq mille huit cent trente-neuf (5.839) parts sociales préférentielles de classe B et mille neuf cent quarante-six (1.946) obligations convertibles de classe B émises dans JDI Fashion, (l'"Apport en Nature").

L'associé unique a décidé de considérer et approuver le rapport du conseil de gérance daté du 21 octobre 2009 (dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), dont la conclusion est la suivante:

"Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature consistant en (i) mille huit cents (1.800) parts sociales de classe A et trente-huit (38) obligations convertibles de classe A et (ii) cinq mille huit cent trente-neuf (5.839) parts sociales préférentielles de classe B et mille neuf cent quarante-six (1.946) obligations convertibles de classe B émises dans JDI Fashion, s'élève à au moins soixante-trois mille six cent soixante-dix euros (EUR 63.670.-), étant le prix de souscription des mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe 2A et les quatre mille huit cent soixante-sept (4.867) parts sociales de classe 6A devant être émises par la Société."

Il est décidé d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature à soixante-trois mille six cent soixante-dix euros (EUR 63.670.-).

Preuve du transfert de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société dans la forme ci-dessous afin de refléter la résolution précédente:

"Le capital émis de la Société est fixé à quatre cent cinquante-huit mille six cent vingt euros (EUR 458.620.-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe F (tel que défini ci-dessous), sept mille cent quatre-vingt-une (7.181) parts sociales de classe 2A, huit mille soixante-quatre (8.064) parts sociales de classe 3A, vingt-quatre mille cinq cents (24.500) parts sociales de classe 5A et quatre mille huit cent soixante-sept (4.867) parts sociales de classe 6A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à mille cinq cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. KOPÉRA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12893. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Belvaux, le 10 novembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009143041/167.

(090172645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

TW (Iceland) Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.663.

FERMETURE DE SUCCURSALE

Extrait

Par décision de la société de droit étranger TW (Iceland) s.f., une société de personnes organisée selon le droit islandais, ayant son siège social à Skogarhlid 12, 105 Reykjavik, Islande, enregistrée au registre des sociétés islandais (Enterprise Register of Iceland) sous le numéro 681206-1750, en date du 7 octobre, 2009, il a été décidé la cessation de la Succursale avec effet au 15 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour TW (Iceland) Luxembourg Branch

Signature

Référence de publication: 2009141810/17.

(090171812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Capital Investors S.A., SPF, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 139.463.

Sitzniederlegung

Hiermit kündigen wir den mit der CAPITAL INVESTORS S.A., SPF (R.C. B 139463 Luxembourg) am 29.05.2009 abgeschlossenen Domizilierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 22.10.2009 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:

11A, Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

Luxembourg, den 21.10.2009.

FIDUCIAIRE CONSEIL ET MANAGEMENT S.A.R.L.

Société à responsabilité limitée

NASRI

Geschäftsführer

Référence de publication: 2009141811/16.

(090171804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Nebraska S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.370.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 nov. 09.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2009142091/13.

(090171418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

KSR Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.517.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juillet 2009, enregistré à Luxembourg A.C., 29 juillet 2009, LAC/2009/30609, que les actionnaires de la Société anonyme "KSR Luxembourg S.A." en liquidation, avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.517, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 1^{er} mars 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C en date du 25 mai 2007, numéro 981.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 22 juillet 2009.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de la Fiduciaire Treis S.à r.l. à L-1510 Luxembourg, 57, avenue la Faïencerie.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009142636/20.

(090172281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.
